

N° 5096⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**relative au fonctionnement et au financement
de l'action SuperDrecksKëscht**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(12.10.2004)

Par dépêche du 2 juin 2004, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat une série d'amendements au projet de loi sous rubrique.

Ces amendements, élaborés par le ministre de l'Environnement, étaient accompagnés d'un commentaire.

Le Conseil d'Etat constate que les amendements 1 et 3 tiennent compte des observations et suggestions émises dans son avis du 2 mars 2004, de sorte qu'il peut y marquer son accord.

Quant à l'amendement 2 qui vise à rendre le projet de loi conforme aux dispositions en matière de marchés publics, il n'appelle pas d'observation particulière.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 12 octobre 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

